



Projet Seed4Start, sur le territoire de la Grande Région

© Projet Seed4Start

développer conjointement des innovations en matière de financement, de processus, de produit ou encore de livraison pour les entreprises (éventuellement issues d'une recherche conjointe ayant fait l'objet d'un transfert technologique).

- L'ADIRA (Agence de développement du Bas-Rhin) a ainsi procédé à une **cartographie des principaux acteurs de l'innovation dans le Rhin Supérieur** en 2012, en les classant en six familles et neuf filières.
- Le **projet franco-belge « Tandem »**⁸⁸ a encouragé quant à lui la création de « tandems » entre groupements d'entreprises ou clusters français et flamands pour favoriser durablement les passerelles entre le monde académique/scientifique et les entreprises.
- Ces deux projets sont révélateurs du caractère exploratoire de la démarche de coopération transfrontalière en matière d'innovation et des différences entre écosystèmes de l'innovation de part et d'autre des frontières.

L'interclustering et le transfert technologique à une échelle transfrontalière ont donc un fort potentiel de renforcement, la priorité étant pour l'instant d'identifier les synergies possibles entre acteurs pour structurer partenariats et projets transfrontaliers, dans l'objectif de promouvoir l'excellence régionale à une échelle plus large.

DÉVELOPPER L'EXPORT TRANSFRONTALIER

C'est précisément cette volonté de tirer parti des atouts du tissu économique transfrontalier pour une valorisation et une visibilité territoriales au sein d'une économie globalisée qui incite les acteurs publics, parapublics et privés à faciliter les coopérations transfrontalières entre entreprises et systèmes productifs. Cette approche est notamment partagée par plusieurs chambres consulaires aux frontières françaises.

- Par exemple, **EURO 3** et **Bihartean**⁸⁹ sont deux GEIE (groupement européen d'intérêt économique) constitués par des chambres de commerce de part et d'autre de la frontière pour accompagner les entreprises dans leurs activités d'**export transfrontalier** et à faciliter l'intégration transfrontalière des filières économiques communes.

Cette coopération à l'échelle du territoire transfrontalier doit permettre aux entreprises de développer leur zone de chalandise dans le marché voisin, de renforcer leur capacité de réponse aux besoins d'un marché plus large, d'entreprendre des opérations d'export en Europe ou à l'international.

⁸⁸ Voir la fiche projet page 93.

⁸⁹ Voir la fiche projet page 117.